

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité

SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

Scrutin du

2022

année

11

mois

13

jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :
- du règlement;
 - de la résolution;
 - de l'ordonnance;



Pour consultation : **CENTRE MUNICIPAL**
260, RUE PETTIGREW
Endroit

Dates : **À partir de maintenant du**
lundi au jeudi

Heures : **9 h à 12 h et 13 h à 16 h**

numéro : 479-22 ;

titre : PROJET DE RÈGLEMENT # 479-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 400-12 ;

objet : AGRANDIR LA ZONE RÉSIDENIELLE DE VILLÉGIATURE RV-5 À MÊME UNE PARTIE DE ;
LA ZONE FORESTIÈRE FO-4 ;

date de l'adoption : 7 février 2022 ;

montant et emploi projeté des
sommes de l'emprunt (le cas échéant) : _____

2. la question référendaire est la suivante :
- APPROUVEZ-VOUS LE PROJET DE RÈGLEMENT # 479-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 400-12
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RÉSIDENIELLE DE VILLÉGIATURE RV-5 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE
FORESTIÈRE FO-4?

3. le scrutin concerne :
- l'ensemble de la municipalité;
 - un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h au(x) endroits et à la (aux) date(s) ci-dessous indiqués :

1^{er} jour :

2^e jour (s'il y a lieu) :

endroit Salle de l'école 270, Pettigrew
date 6 novembre 2022
section de vote (n^{os}) 1 à 3

endroit _____
date _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2022	11	13
année	mois	jour

endroit Salle de l'école 270, Pettigrew
section de vote (n^{os}) 1 à 3

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____ à _____

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Salle de l'école 270, Pettigrew
date 13 novembre 2022
heure 20 h

Signature

Donné à SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
Municipalité

, le

2022	10	06
année	mois	jour

Serge Allaire
Greffier ou secrétaire-trésorier

Pour plus d'information, composer le

418	337	6741
Ind. rég.	Numéro de téléphone	